



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

police nationale

Question écrite n° 52510

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le développement des UTEQ (unités territoriales de quartiers) sur l'année 2009 et 2010 dans le département de la Seine-Saint-Denis. En effet, l'implantation de ces Uteq, notamment sur Clichy-Montfermeil, Saint-Denis et La Courneuve a suscité un vif espoir dans plusieurs communes malgré parfois un double langage traditionnel de leur maire et leur municipalité. Ces Uteq ont aussi réussi à allier proximité et efficacité, ce qui n'était pas toujours le cas de la police de proximité, qui se dispersait bien souvent dans une approche plus préventive que dans un équilibre prévention-répression. Elles méritent donc d'être développées dans les départements urbanisés difficiles, comme la Seine-Saint-Denis. Le Président de la République dans son discours de Nice ayant annoncé le chiffre de 100 Uteq, il serait nécessaire de connaître, combien de ces unités seront créées en Seine-Saint-Denis, et sur quelles circonscriptions de police et à quelle date.

Texte de la réponse

Les unités territoriales de quartier (UTEQ) sont créées pour apporter une réponse concrète aux problèmes des quartiers sensibles et des violences urbaines. Composées d'environ vingt policiers formés aux spécificités de la vie locale, elles ont pour objectifs de lutter contre la délinquance et les violences urbaines, de rechercher des renseignements opérationnels, de développer les liens entre la police et la population. Elles assurent une présence quotidienne, dissuasive et visible sur la voie publique, avec un horaire de travail adapté à la situation de chaque quartier. Elles sont un outil essentiel de la politique engagée pour garantir le droit à la sécurité partout et pour tous. Vingt-trois sont aujourd'hui opérationnelles dans toute la France. S'agissant de la Seine-Saint-Denis, trois UTEQ y ont été mises en place dès le mois de mars 2008, à La Courneuve, Saint-Denis et Clichy-Montfermeil.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52510

Rubrique : Police

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juin 2009, page 5765

Réponse publiée le : 15 septembre 2009, page 8838